

# Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Établissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège<sup>1</sup> est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal :   1     1     1     1     1  

Je soussigné(e)   Nom et prénoms  

demeurant au   Adresse  

agissant en tant que :  père  mère  autre personne en charge de l'élève

de   Nom et prénom de l'enfant   élève de cet établissement en classe de \_\_\_\_\_

pour l'année scolaire 2021 - 2022, autorise   Nom du chef de l'établissement  

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

**Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :**

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le \_\_\_\_\_ Fait le \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

Signature du responsable de l'enfant

Signature du Chef d'établissement

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation